

Circonscriptions électorales—Loi

laga, afin de mieux continuer à servir les gens que je représente depuis le 14 octobre.

● (2140)

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, nous constatons assez régulièrement qu'il se produit à chaque remaniement de la carte électorale des remous de protestations de part et d'autre qui démontrent bien que la méthode utilisée n'est sans doute pas la meilleure.

Calculer le nombre d'électeurs dans telle ou telle région et, ensuite, fixer à 70,000 ou 80,000 le nombre d'électeurs par circonscription, ce n'est pas une tâche bien difficile. L'important est de tenir compte de la situation géographique, des distances, et de ne pas oublier les services auxquels les électeurs doivent tout de même avoir droit lorsqu'il s'agit de rencontrer leur député et faire les instances qu'ils jugent bon de faire au moment opportun. C'est la loi qui autorise une commission à procéder de façon qui devrait être modifiée, de façon à être mieux adaptée à la situation. Diverses suggestions ont été faites, entre autres, au sujet du nombre de députés. Cette suggestion mérite d'être étudiée. Il serait sans doute possible d'améliorer la situation à ce sujet.

Au cours du mois de juillet 1973, j'avais signalé à l'attention des députés de la Chambre des communes que les résidents de Kamouraska étaient grandement intéressés à conserver le nom et les limites de la circonscription. Kamouraska forme une entité géographique bien structurée avec chef-lieu à Saint-Pascal. Un collège classique à Saint-Anne de la Pocatière, une école d'agriculture, un CEGEP et, à Saint-Pascal, des maisons d'enseignement de réputation établie dispensent des cours à des centaines d'élèves.

Un certain nombre de paroisses ont célébré avec éclat leur tricentenaire. Le roman d'Anne Hébert a également donné lieu à un film intitulé *Kamouraska*. Il s'agit d'une circonscription plusieurs fois centenaire que la population ne peut renier. Voilà pourquoi les résidents du milieu tenaient et tiennent à conserver le nom de leur circonscription. Les membres de la Commission ont paru tenir compte de ces facteurs géographiques et historiques avec le résultat que le nom de Kamouraska a été maintenu. Cependant, le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec de 1976 contient de nouveau des erreurs inacceptables.

On ne tient pas suffisamment compte de la superficie des territoires et de la distinction qui doit exister entre les circonscriptions rurales et les circonscriptions urbaines. Ce problème de la représentation a été signalé en plusieurs occasions et des accommodations ont été fournies, de façon à permettre aux résidents les plus éloignés d'entrer en contact avec leurs représentants par l'intermédiaire de secrétaires qui peuvent être aménagés dans certains secteurs du territoire. Cependant, tout ce travail d'orientation, de contacts avec la population serait chambardé par des gens qui ne sont pas au courant des problèmes régionaux. Il est évident que les résidents des circonscriptions rurales ont d'excellentes raisons de réagir en protestant contre cette attitude des responsables d'un semblable gâchis dans le découpage de la carte électorale.

Il y a quelques années, la circonscription de l'Islet était fusionnée à la circonscription de Kamouraska en ajoutant quelques paroisses de Témiscouata. La tendance des commissaires à ce moment-là était d'orienter leur fusion vers l'ouest tandis qu'en 1976 elle s'orientait plutôt vers l'est. Cette fusion de Kamouraska à Témiscouata est une mala-

[M. Lavoie.]

dresse difficilement explicable, et les résidents de Témiscouata ont d'excellentes raisons de faire des instances en vue de conserver le nom et les limites de leur circonscription électorale.

Ayant souvent l'avantage de rencontrer assez régulièrement beaucoup de citoyens de Témiscouata, plusieurs m'ont signalé les luttes menées il y a plusieurs années par le regretté sénateur Jean-François Pouliot pour la survie de la circonscription de Témiscouata qui était alors sérieusement compromise. Cette tentative de rayer de la carte la circonscription de Témiscouata a déjà été qualifiée de calamité cyclique.

Plusieurs organismes représentatifs ont présenté des mémoires exposant l'opinion des citoyens de Témiscouata. Il y a beaucoup de gens qui ont été assez surpris de constater que la commission ne semble pas avoir tenu compte de ces représentations. Il serait pourtant possible de réunir une population variant de 60 à 80,000 âmes par circonscription et éviter un chambardement de la carte électorale.

Les circonstances s'y prêtent assez bien pour qu'on cite un passage d'un article publié dans le journal de la région le «St-Laurent» au sujet de ce découpage des circonscriptions fédérales dans la province de Québec. Je cite:

La circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata, telle que présentement délimitée, forme un tout indivisible à la fois historiquement et sociologiquement.

Il est déplorable qu'à intervalles réguliers, la tâche de refaire la carte des circonscriptions électorales, tant sur le plan fédéral qu'à la dimension provinciale, soit confiée à des cartographes de salon. Ces derniers, dans leur tour d'ivoire chambardent les frontières des circonscriptions sans connaître, le plus souvent, les facteurs d'ordre géographique, sociologique et économique qui concourent à créer des entités naturelles dotées d'un très fort sentiment d'appartenance.

Ces membres de la magistrature, à qui l'on confie généralement le redécoupage de la carte électorale comme passe-temps, ne semblent pas se rendre compte ou se soucier du tort et des embêtements qu'ils causent aux électeurs des circonscriptions touchées, en s'amusant à les déplacer d'un comté à l'autre.

Ces respectables messieurs devraient savoir qu'il existe chez l'homme, comme chez l'animal, un instinct du territoire qui, soumis à des contraintes arbitraires du genre de celles des commissions de révision des circonscriptions électorales, engendre des frustrations profondes, des rancœurs tenaces et des querelles de voisinage dont les premières victimes sont les populations des comtés touchés, ce, contre leur gré. Au surplus, les gens de Témiscouata combattent depuis déjà assez longtemps afin de se tailler une place au soleil pour qu'on vienne leur faire à nouveau l'affront de les faire disparaître de la carte électorale du pays. Une telle humiliation et une telle punition imméritée sont totalement inacceptables pour des gens à qui l'on fait la cruauté de leur refuser l'identité.

Dans le comté de Témiscouata, de pareilles tentatives cycliques d'écartèlement, de démantèlement, de démolition d'une entité naturelle, se révèlent aussi exaspérantes que tragiques et cette persécution doit cesser une fois pour toutes.

Au milieu d'une région bien structurée et homogène, celle de Témiscouata, l'Église, la première, n'a cessé depuis au-delà d'un siècle de maintenir une ligne de partage qui, pour invisible qu'elle soit, n'en contribue pas moins à séparer les localités liées par des intérêts économiques communs et normalement appelées à entretenir des rapports sociaux non moins étroits. Or, c'est cette frontière diocésaine, qu'à quelques paroisses près, on veut imposer sous le couvert d'une suggestion, comme ligne séparative au Témiscouata, entre les comtés de Kamouraska et de Rimouski.

A cette suggestion, nous opposons un non catégorique en réaffirmant que ce dessein est stupide, injuste et totalement inacceptable.

Ceci donne une idée de la réaction des résidents de la circonscription de Témiscouata, en rapport avec cette façon de découper la carte électorale du côté sud du fleuve Saint-Laurent.

Les représentants du Conseil de la circonscription de Rivière-du-Loup avaient résumé dans un mémoire les